

Extrait du registre des délibérations

Séance du Jeudi 28 juin 2018

L' an 2018 et le Jeudi 28 juin 2018 à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de THOMAS Didier, Maire.

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, M. BRIFAUD Dominique, M. JOLIN Lionel, Mme LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. SAGIE Marcel, M. MENAULT Miguel, M. RABELLE Yves, Mme RENARD Evelyne, Mme PRUNET Delphine

Excusés : M. TORRES Stéphane qui a donné pouvoir à M. RABELLE Yves

Secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 22/06/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le : 04 juillet 2018 et 10 juillet 2018

et publication ou notification
du : 04 juillet 2018 et 10 juillet 2018

A été nommée secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Acceptations de devis

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature des documents et formalités relatifs à l'obtention de la subvention du contrat de ruralité du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,
- Acquisition à titre gratuit avec intégration à l'inventaire de la part détenue par la commune de Jouy en Pithiverais – Balayeuse RABAUD TURBO NET 2000,
- Recrutement d'emplois saisonniers

Puis, il procède à la lecture du compte rendu de la séance du 14 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

D2018-023 : Acceptation de devis pour la pose de menuiseries fenêtres Bâtiment de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation d'un devis pour la pose des menuiseries extérieures pour le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut être subventionné au titre de l'appel à projet l'appel du PETR-Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais présentant les six thématiques prioritaires dont la démarche de transition écologique et énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Denis VASSOT, Menuiserie, agencement, charpente, bois, PVC, aluminium, située au 12 rue Robert Rabaud – 45480 Charmont-en-Beauce concernant :

-La fourniture et pose de menuiseries extérieures PVC pour un montant total TTC de 24 636.26€ qui permettra l'inscription de la réalisation de l'opération auprès du PETR.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires tels que les conventions et avenants susceptibles d'intervenir à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention de la subvention.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-024 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature des documents et formalités relatifs à l'obtention de la subvention auprès du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal autorise la signature de tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention auprès du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour sa thématique de démarche de transition écologique et énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la signature des documents afférant à ce projet.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-025 : Acceptation de devis pour la dépose de menuiseries fenêtres Bâtiment de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation du devis pour la dépose des menuiseries extérieures du bâtiment communal avec pose de deux châssis de fenêtres fixes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Denis VASSOT, Menuiserie, agencement, charpente, bois, PVC, aluminium, située au 12 rue Robert Rabaud – 45480 Charmont-en-Beauce concernant :

-La fourniture et la pose de menuiseries extérieures PVC fixes et la dépose des menuiseries bois actuelles pour un montant TTC de 5198,40€ non inscrit au dossier d'obtention de la subvention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires tels que les conventions et avenants susceptibles d'intervenir à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention de la subvention.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-026 : Acceptation de devis pour l'acquisition d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation du devis pour l'acquisition d'une débroussailleuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LOISIRS SERVICES, Z.A Morailles, 7 route de la garenne, 45300 Pithiviers le Vieil, comme le mieux-disant pour l'acquisition d'une débroussailleuse d'un montant de 656,00 € TTC.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2018-027 : Acceptation de devis pour l'acquisition de matériel de clôture grillagée et portillon pour le bassin de décantation d'eau situé rue du Moulin

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation du devis pour l'acquisition d'une clôture grillagée et portillon pour le bassin de décantation d'eau situé rue du Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise C.P.I.B. , Z.I Rue du Moulin de la Cane à Pithiviers, comme le mieux-disant pour l'acquisition de matériel de clôture grillagée et portillon pour le bassin de décantation d'eau situé rue du Moulin, commune de Charmont-en-Beauce, pour un montant de 978,85 € TTC.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle que la réunion d'information sur l'aménagement de la rue du Moulin s'est tenue vendredi 15 juin dernier et que le Bureau d'étude a acté par compte rendu du 20 juin 2018 les demandes des riverains et fait des propositions qui sont lues aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire précise qu'aucun aménagement ne peut être fait par un particulier sur le Domaine Public sans autorisation.

D2018-028 : Acquisition à titre gratuit avec intégration à l'inventaire de la part détenue par la commune de Jouy en Pithiverais – Balayeuse RABAUD

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur se prononce sur l'acquisition à titre gratuit avec intégration à l'inventaire de la part détenue par la commune de Jouy-en-Pithiverais de la balayeuse RABAUD TURBO NET 2000, actuellement située sur la commune de Jouy-en-Pithiverais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acquérir à titre gratuit la part détenue par la commune de Jouy-en-Pithiverais de la balayeuse et de l'affecter à l'inventaire par son incorporation au domaine public communal.

à la majorité (pour : 10 contre : 0 / abstentions : 1)

D2018-029 : Recrutement d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, pour la période du 1er juillet au 31 août.

Qu'il peut être fait appel à du personnel non permanent en application de l'article 3,2°, relatif au recrutement pour accroissement saisonnier d'activité de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixés par l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984, au maximum 3, à temps non complet, à raison de 20h hebdomadaires pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments et des espaces verts, correspondant au grade d'adjoint technique de catégorie C.

Monsieur le Maire déclare que l'organe délibérant de la Collectivité a fixé les effectifs des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services par délibération n°D2018-20 du Conseil Municipal en date du 14 juin 2018 ;

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'agent polyvalent contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition de monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs au recrutement des agents. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Point communautaire :

Monsieur le Maire fait un point sur la réunion du Conseil Communautaire qui a eu lieu mardi 19 juin 2018, notamment sur :

- La réhabilitation des locaux de l'ancien collège : avenants au marché,
- la validation des travaux du restaurant scolaire de Bazoches,
- le FPIC qui s'élève à 4458 euros pour la commune,
- le lancement de l'appel d'offres relatif au PLUI avec la gratification d'une stagiaire en charge d'en réaliser l'étude,
- la sollicitation de subvention auprès de la CAF,

- la subvention à l'association LIVRAMI,
- le reversement de subventions de l'AESN à des particuliers

Questions diverses:

Madame LAROYE fait un point sur la réunion du Conseil d'école :

- Le tarif de la cantine évolue en passant de 3,45 euros à 3,50.
- La garderie sur le SIRIS débute à 7h30 en lieu et place de 7h45.
- Les effectifs sont maintenus et aucune fermeture de classe n'est prévue.
- La Kermesse est prévue le 07 juillet prochain.

La séance est levée à 20h45.

En mairie, le 10/07/2018

Le Maire

Didier THOMAS

